

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2758**

commune (s) : Saint Fons

objet : Travaux de mise en oeuvre d'un générateur photovoltaïque au centre de formation Léon Blum -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2758**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Travaux de mise en oeuvre d'un générateur photovoltaïque au centre de formation Léon Blum - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne la rénovation des toitures du centre de formation Léon Blum à Saint Fons, par l'installation en toiture terrasse, d'une centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau. Cette centrale serait constituée de modules photovoltaïques raccordés au réseau EDF grâce à des onduleurs.

Il s'agit de travaux d'étanchéité sur la toiture du centre de formation de la Communauté urbaine de Lyon à Saint Fons suivis de la réalisation d'une centrale d'une puissance de 34 KWhC équivalente à 800 mètres carrés de couverture par des cellules photovoltaïques.

Une procédure adaptée a été lancée, en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de mise en œuvre d'un générateur photovoltaïque au centre de formation Léon Blum de Saint Fons.

Ce marché est composé de 2 lots techniques donnant lieu à la signature d'un marché unique :

- travaux d'étanchéité,
- installation du générateur photovoltaïque.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 24 octobre 2011, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises FL Energie/AB Services Etanchéité pour un montant de 208 721,94 € HT, soit 249 631,44 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de mise en œuvre d'un générateur photovoltaïque au centre de formation Léon Blum de Saint Fons et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises FL Energie/AB Services Etanchéité pour un montant de 208 721,94 € HT, soit 249 631,44 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C5 - Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre, individualisée sur l'opération n° 2047, le 6 septembre 2010 pour la somme de 1 650 000 €.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 231 320 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.